

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LA PARTICIPATION FONCIERE 1 - « P.F.1. »

Société Civile de Placement Immobilier.
Capital Social : 102 461 499 au 31 décembre 2006.
Siège Social : 39, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris.
784 826 257 RCS Paris.

Avis de convocation

Les associés de la Société « La Participation Foncière 1 » sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, à l'espace Bernanos, 4, rue du Havre à Paris 9ème, le mercredi 20 juin 2007, à 14 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2006. Quitus à la société de gestion ;
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde ;
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31 décembre 2006 ;
4. Rémunération sur transactions immobilières ;
6. Nomination de l'expert immobilier ;
7. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance ;
- 7.8.9.10.11.12.13.14.15 - Nominations au conseil de surveillance.

Les projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale sont les suivants :

Première résolution . — L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion ;
- du rapport du Conseil de Surveillance ;
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 214-76 du Code Monétaire et Financier ;
- approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2006 ;
- approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions ;
- approuve les comptes annuels au 31 décembre 2006 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 17 518 437 € ;
- donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

Deuxième résolution . — L'Assemblée Générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

Bénéfice de l'exercice	17 518 437 €
Report à nouveau antérieur	+5 904 828 €
Soit,	23 423 265 €

décide :

De fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés :	16 608 138 €
D'affecter au report à nouveau :	6 815 126 €

Troisième résolution . — L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2006 respectivement à 267 048 172 € et à 311 894 638 €.

Quatrième résolution . — L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à percevoir une rémunération, au maximum de 1,25 %, sur le prix de vente, net vendeur, et sur le prix d'achat, hors taxes et hors droits, des immeubles vendus ou acquis au cours de l'exercice 2007 et jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Cinquième résolution . — L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, nomme la société Foncier Expertise en qualité d'expert immobilier de la Société, pour une durée de 4 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2010.

Sixième résolution . — L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, fixe à 6 000 € la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2007 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de Surveillance.

Septième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur J. BARDIN.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Huitième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur LE BRUCHEC.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Neuvième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur PITOIS.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Dixième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Madame PONTABRY.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Onzième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur POUSSIER.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Douzième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur VANHOUTTE.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Treizième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AAAZ SCI, représentée par Monsieur BLANC.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Quatorzième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, APPSCPI, représentée par Monsieur BONFIL-PRAIRE.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Quinzième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société BPJC, représentée par Monsieur BONFIL-PRAIRE.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

*La Société de Gestion.
Perial ASSET Management
Jean-Christophe ANTOINE
Directeur General Délégué*